

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	25/03/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Excusé : Kevin ROSIER (pouvoir à François GRANDEMANGE).

Absent : Valérie DION.

Christian SAGET a été élu secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 17-2022 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
Considérant le vote du compte administratif 2021,
Considérant le résultat d'exécution du compte de gestion 2021,
Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2021 sur le budget primitif 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	101 110,23 €
Résultat de clôture N-1	61 123,02 €
Résultat de clôture	162 233,25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	22 003,16 €
Résultat de clôture N-1	85 626,26 €
Résultat de clôture	107 629,42 €
Solde des R.A.R	5 862,01 €

Résultat de fonctionnement reporté (002)	162 233,25 €
Solde d'investissement reporté (001)	107 629,42 €

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2022 037-213700826-20220331-DCM_17_2022-DE

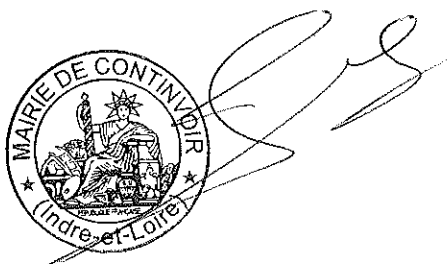
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AFFECTE** le résultat de la façon suivante :
 - o 162 233,25 € en report de fonctionnement
 - o 107 629,42 € en report d'investissement

- **PRÉCISE** que seront inscrits au budget 2022 :
 - o 162 233,25 € au compte R 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - o 107 629,42 € au compte R 001 (excédent d'investissement reporté)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2022 037-213700826-20220331-DCM_17_2022-DE